

CRITÈRES DE FINANCEMENT 2023

IDCC 2332 **Entreprises d'architecture**

Les barèmes et priorités de financement sont validés par votre branche professionnelle dans le cadre de la section paritaire professionnelle.

Découvrez les critères de financement par dispositifs applicables en 2023:

- **Plan de développement des compétences – entreprises de moins de 50 salariés**
- **Bilan de compétences**
- **Accompagnement VAE**
- **Développement des compétences – entreprises de 50 salariés et plus**
- **Contrat d'apprentissage**
- **Contrat de professionnalisation**
- **Reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)**
- **Tutorat et maître d'apprentissage**
- **Préparation opérationnelle à l'emploi**
- **Barèmes de remboursement**
- **Annexe**

Important : ces critères peuvent évoluer en cours d'année.

Date de mise à jour : 26 septembre 2023

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Le plan de développement des compétences regroupe l'ensemble des actions de formation à l'initiative de l'employeur au bénéfice de ses salariés.

Financement

Dans la limite des fonds disponibles et des plafonds

Pas de prise en charge pour la HMONP (habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre) et les Diplômes universitaires.

Thème ou intitulé	Durée ou plafond de prise en charge	Coût pédagogique (barème HT en €)	Frais annexes	Frais de salaire
			Entreprises de moins de 11 salariés exclusivement	
Actions prioritaires de branche Liste en annexe 1	126 h	40 € / h	Oui	18 € / h
Actions prioritaires cœur de métier Liste en annexe 2	35 h	30 € / h	Oui	12 € / h
Actions non prioritaires	21 h	30 € / h	Non	Non
Coordination SPS et renouvellement	105 h	30 € / h	Oui	12 € / h
Actions transverses (fonctions supports)	28 h	30 € / h	Oui	12 € / h
Démarche qualité sensibilisation	21 h	15 € / h	Oui	12 € / h
Secourisme, AFGSU, SSIAP	21 h	24 € / h	Oui	12 € / h

** financement des frais annexes pour les entreprises -11 sans condition et pour les plus + 11 à partir de 200 km*

À noter :

- Limite de financement pour les formations individuelles de courte durée :
 - 7 500 € pour les entreprises de moins de 11 salariés,
 - 15 000 € pour les entreprises de 11 à 49 salariés.

Tous postes de frais confondus, hors formations diplômantes / certifiantes, hors formations collectives.

- Durée des actions de formation : supérieure ou égale à 4 heures

- Prise en charge, sur la contribution conventionnelle :
 - indemnité compensatrice de frais de garde d'enfants de 10 € par jour de formation et par enfant de moins de 11 ans pour toutes actions de formation en dehors du temps de travail.
 - pour une personne en situation de handicap, des frais annexes au réel pour tout type de déplacements dans la limite de 300 € par jour de formation sur présentation de justificatif.
- Vous êtes une entreprise implantée dans les **Départements et Régions d'Outre-Mer** ? Consultez en annexe les critères complémentaires qui vous sont dédiés.

BILAN DE COMPÉTENCES

Financement

- Taux de prise en charge : dans la limite de 85 €/heure
- Durée : maximum 24 h

ACCOMPAGNEMENT VAE

Une action de VAE est prise en charge à la condition que le salarié engagé dans la démarche bénéficie d'un dispositif d'accompagnement.

Financement

- Plafond de 2 040 € comprenant l'accompagnement à la rédaction du livret 2, la préparation à la soutenance devant le jury.

En savoir plus sur la VAE

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES – ENTREPRISES DE 50 SALARIÉS ET PLUS

Votre entreprise pourrait bénéficier d'un cofinancement externe pour soutenir l'emploi, le développement et le maintien des compétences vos salariés.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller de proximité.

Consulter la page « Cofinancements »

Financement

Dans la limite des fonds disponibles et des plafonds

Les actions peuvent être financées uniquement sur les fonds conventionnels de votre branche professionnelle.

Pas de prise en charge pour la HMONP (habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre) et les Diplômes universitaires.

Thème ou intitulé	Durée maximale de prise en charge	Coût pédagogique (barème HT en €)
Actions prioritaires de branche Liste en annexe 1	126 h	40 € / h
Actions prioritaires cœur de métier Liste en annexe 2	35 h	30 € / h

A noter :

- Limite de financement pour les formations individuelles de courte durée : 35 000 € pour les entreprises de plus de 50 salariés.
Tous postes de frais confondus, hors formations diplômantes / certifiantes, hors formations collectives.
- Durée des actions de formation : supérieure ou égale à 4 heures
- Prise en charge, sur la contribution conventionnelle :
 - indemnité compensatrice de frais de garde d'enfants de 10 € par jour de formation et par enfant de moins de 11 ans pour toutes actions de formation en dehors du temps de travail.
 - pour une personne en situation de handicap, des frais annexes au réel pour tout type de déplacements dans la limite de 300 € par jour de formation sur présentation de justificatif.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Financement du contrat

Financement sur la base des niveaux de prise en charge définis annuellement par votre branche professionnelle ou la Commissions paritaires nationales de l'emploi (CPNE) et validé par France compétences.

Consulter le niveau de prise en charge sur le [site de France compétences](#)

Pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés : majoration à hauteur de 4000 € maximum par an sur demande expresse du CFA.

Frais annexes

- Restauration : 3 € / repas
- Hébergement : 6 € / nuit
- 1^{er} équipement : dans la limite de 500 € et sur facturation du CFA.

Forfait mobilité européenne ou internationale

Lorsque le salarié bénéficie d'une mobilité européenne et/ou internationale dans le cadre de son contrat d'apprentissage, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement d'Opco EP. Barèmes à venir.

En savoir plus sur le contrat d'apprentissage

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Financement du contrat

Tous les contrats de professionnalisation préparés dans une entreprise de la branche sont classés prioritaires

Thème ou intitulé	Durée ou plafond de prise en charge	Taux de prise en charge (forfait)
Titre de Secrétaire technique, option entreprise du cadre de vie	378 h	12 € / h
Contrats renforcés (publics prioritaires) Titre de Secrétaire technique, option entreprise du cadre de vie	378 h	15 € / h
Autres titres et diplômes enregistrés au RNCP	Référentiel	10 € / h
CQP inscrits ou non-inscrits au RNCP	Référentiel	10 € / h
Qualifications reconnues dans les classifications d'une convention collective	Référentiel	10 € / h
Contrat expérimental	Référentiel	9,15 € / h
Contrats renforcés (publics prioritaires), y compris le contrat expérimental	Référentiel	15 € / h

Pas de prise en charge pour la HMONP (habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre)

Durée du contrat

Entre 6 et 12 mois, jusqu'à 36 mois pour les publics prioritaires.

Durée de la formation

Entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat, sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Rémunération

Pour le titulaire d'un contrat de professionnalisation la rémunération ne peut être inférieure au pourcentage défini dans le tableau ci-dessous du salaire minimum attaché aux coefficients suivants :

Valeur du point : en fonction des accords de salaire départementaux et régionaux.

Diplôme ou titre visé	Coefficient de l'emploi occupé à l'issu du contrat
Niveau 4	200
Niveau 5	240
Niveau 6	260
Niveau 7	320

La branche reconnaît les bacs généraux au même titre que les bac professionnels - accord du 23 septembre 2021

Niveau de formation de l'alternant à l'embauche	Âgé de moins de 21 ans	Âgé de 21 ans à 25 ans	Âgé de 26 ans et plus
Inférieur au Bac professionnel de la branche, ou équivalent, ou égal, ou supérieur au Bac professionnel d'une autre branche	55 % du SMC	70 % du SMC	85 % du SMC sans pouvoir être inférieur à 100 % du SMIC
Égal ou supérieur au Bac professionnel de la branche ou équivalent	65 % du SMC	80 % du SMC	
Qualification lors de l'embauche correspondant à un niveau 5 (Bac +2) ou équivalent (Dispositions UNAPL de l'accord du 25/06/15)	90 % du SMIC si plus favorable que le SMC	90 % du SMIC si plus favorable que le SMC	

En savoir plus sur le contrat de professionnalisation

RECONVERSION OU PROMOTION PAR ALTERNANCE (PRO-A)

Dans l'attente de l'extension d'un accord Pro-A pour votre branche professionnelle, le dispositif ne peut pas être mobilisé excepté pour la mise en place d'un parcours relatif au socle de connaissances et de compétences (CLÉA et CLÉA numérique).

Financement

- 9,15 € HT de l'heure dans la limite de 3 000 €.

Durée de la formation Pro-A

Aucune durée minimale ou maximale n'est applicable aux actions d'acquisition du socle de connaissance et de compétences (CLÉA et CLÉA numérique).

En savoir plus sur la Pro-A

TUTORAT ET MAITRE D'APPRENTISSAGE

Dans la limite des fonds disponibles

Tutorat – dans le cadre du contrat de professionnalisation

	Durée de prise en charge	Taux de prise en charge
Formation tuteur	40 heures maximum	15 € HT / heure Frais de salaires sur l'enveloppe conventionnelle (hors plafond) : 18 € / heure
Aide à la fonction tutorale	6 mois maximum	230 € HT par mois sous réserve que le tuteur soit formé (présentation du justificatif)

Maître d'apprentissage – dans le cadre du contrat d'apprentissage

Maître d'apprentissage	Durée de prise en charge	Taux de prise en charge
Formation maître d'apprentissage	40 heures maximum	15 € HT / heure Frais de salaires sur l'enveloppe conventionnelle (hors plafond) : 18 € / heure
Aide à la fonction de maître d'apprentissage	6 mois maximum	230 € HT par mois sous réserve que le maître d'apprentissage soit formé (présentation du justificatif)

PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI (POE)

| POE individuelle

Consulter l'espace dédié à ce dispositif

| POE collective

Consulter l'espace dédié à ce dispositif

BARÈMES DE REMBOURSEMENT

Barèmes de remboursement des frais annexes pour les stagiaires de la formation :

- Nuitée : 112 € pour les grandes métropoles et les DROM, 96 € pour la Province
- Repas : 19 €
- Transport : 0,32 € / km

ANNEXE 1

Actions prioritaires de branche

Intitulé des formations
LA PHYSIQUE DU BÂTIMENT : POINT DE ROSÉE, FREIN VAPEUR, CONFORT D'ÉTÉ... (formation en salle)
Construire en paille
Confort d'été
Construire en chanvre : maîtrise d'œuvre
PATHOLOGIE DU BATIMENT
PERFORMANCE ENERGETIQUE ET THERMIQUE DES BATIMENTS
Anticiper la nouvelle réglementation : de la RE 2018 au Label E+C- et RE 2020
Les matériaux biosourcés : un choix durable
Surélévation bois en habitat individuel
PRO-PAILLE : Construire et concevoir des bâtiments en respectant les règles professionnelles de construction en paille
GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES
L'APPROCHE EN COUT GLOBAL D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION
RE2020 ET CONCEPTION ARCHITECTURALE BAS CARBONE : INTEGRER LES EXIGENCES DE LA NOUVELLE REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE POUR 2050
Intervention éco-responsable sur les bâtiments existants - Réhabilitation - Rénovation
L'architecture bioclimatique
Diplôme Universitaire : Construire Ecoreponsable
Matériaux éco-sourcé : Terre
RENOVATION DES BÂTIMENTS À CARACTÈRE PATRIMONIAL
RE 2020 : bâtiments bas carbone – savoir répondre aux exigences de performance environnementale de la future RE 2020
OBJECTIF TERRE
RE 2020 (Module 1) : SUR LE SENTIER DE LA DÉCOUVERTE - Les bases préliminaires de la thermique
RE 2020 (Module 2) : ON ATTAQUE LA FALAISE - Savoir éviter les écueils
Gérer les surchauffes dans un bâtiment performant
Vers un bâtiment responsable : RE 2020
Renouvellement RE 2020: Nouvelle réglementation environnementale et la conception de projet
Les matériaux biosourcés
Feebat DynaMOE1 - Rénovation énergétique des maisons individuelles
Construire en terre crue aujourd'hui
Les éco-matériaux : un choix durable
Rénovation du bâti ancien
Prévenir et traiter les pathologies liées à l'humidité

Intitulé des formations
DDQE - Développement durable et qualité environnementale en aménagement du territoire, urbanisme, architecture et construction
Evoluons positif : optez pour la stratégie du passif
LES ENDUITS TRADITIONNELS ... OU PAS
RENOVATION DU BATI ANCIEN ET MATERIAUX D'ISOLATION
Analyse du cycle de vie et Eco matériaux
Renouvellement Réhabilitation thermique du bâti
PERFORMANCE ENERGETIQUE ET THERMIQUE DES BATIMENTS
MATERIAUX BIOSOURCES
REVIT Architecture : découverte et perfectionnement pour une application BIM (cycle ou module à la carte)
Formation de base à la modélisation et à la gestion du BiM
Perfectionnement Revit & Méthodologie de mise en oeuvre sur un 1er projet BiM
BiM niveau 2 et travail collaboratif en maquette numérique
Développement des familles et paramétrage des gabarits de travail
Outils de collaboration et de communication - formats d'échanges
Mise en place d'une Charte BiM
Gestion de l'information BIM
Conception BIM - Revit Initiation - 3 jours
Conception BIM – Revit spécialisation Architectes & Space Planners 3 jours
Conception BIM – Revit spécialisation Economistes – 2 jours
Conception BIM – Revit spécialisation Paysagistes & Urbanistes – 2 jours
Conception BIM – Revit Familles & Paramètres – 2 jours
Parcours Revit BIM
Perfectionnement au BIM avec Revit – Workshop
Initiation au BIM avec Revit – Chefs d'agence et chef de projets
Initiation au BIM et à la maquette numérique avec Revit
Perfectionnement au BIM avec Revit
BIM MANAGEMENT (Revit Architecture)
BIM SYNTHESE (Revit Architecture)
BIM ORGANISATION (Revit Architecture)
Diplôme Universitaire : La modélisation numérique du bâtir : le BIM
Gestion de projet BIM : le management du BIM
Revit Architecture - Economiste de la construction en BIM
Revit Architecture - Perfectionnement - Modélisation avancée
Revit Architecture - Initialisation et démarrage du projet en BIM
Revit Architecture - Initiation - Modélisation simple
ArchiCAD / Réaliser le travail collaboratif complet d'un projet (BIM Coordination, BIM Management)
ArchiCAD - Perfectionnement - Réaliser une modélisation BIM complexe

Intitulé des formations
ArchiCAD - Initiation - Réaliser une modélisation BIM
Suivre et accompagner le passage au BIM de la structure
Conception BIM- Sketchup Initiation - 3 jours
Conception BIM – Sketchup Perfectionnement niveau 1 – 2 jours
BIM Management pour les architectes
Conception BIM – Sketchup Perfectionnement niveau 2 – 1 jour
Modélisation BIM Revit Architecture - Modules 1 & 2 - découverte du BIM et approfondissement
LOGICIEL REVIT BIM ARCHITECTURE
LOGICIEL ARCHICAD BIM ARCHITECTURE
Vectorworks architecture module 1 Initiation le Bim la maquette numérique
ARCHICAD MODULE 1 INITIATION LE BIM LA MAQUETTE NUMERIQUE
Mastère spécialisé BIM, conception intégrée et cycle de vie du bâtiment et des infrastructures
UTILISER LES FONCTIONNALITÉS DE BASE DE REVIT ARCHITECTURE
UTILISER LES FONCTIONNALITÉS AVANCEES DE REVIT ARCHITECTURE
GESTION DE L'INFORMATION BIM
Renouvellement BIM Management
Renouvellement VectorWorks Gestion de projets BIM
Renouvellement VectorWorks Perfectionnement préparatoire au BIM
Renouvellement Archicad Gestion de projets BIM
Renouvellement Archicad perfectionnement préparatoire BIM
Renouvellement Archicad initiation préparatoire BIM
Renouvellement REVIT Gestion de projets BIM
Renouvellement REVIT Perfectionnement préparatoire au BIM
Renouvellement REVIT initiation préparatoire au BIM
COORDINATION BIM VI ARCHICAD
Gestion de projet BIM et de la maquette numérique
Formation au BIM via Archicad
GESTION ET CONDUITE DE CHANTIER
La gestion comptable et financière du chantier
SUIVI TECHNIQUE DE L'EXECUTION DES TRAVAUX
Estimation et chiffrage des coûts d'un projet de construction
Gestion comptable d'une agence d'architecture
ECONOMIE DU PROJET : INITIATION A L'ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION
Les missions de maîtrise d'oeuvre d'exécution : la DET
Gestion et conduite de chantier
CONDUITE DE CHANTIER -du CCTP à la réception des travaux
Maîtrise des coûts : Projet & Chantier
Gestion technique et administrative du chantier

Intitulé des formations
L'Approche de la conduite de chantier
Chorus Pro, la facture électronique
Renouvellement Révision des prix
Renouvellement Gestion économique des travaux
Renouvellement Suivi administratif de l'exécution à la réception du chantier
Réunion de chantier : affirmer son leadership
Utiliser des outils informatiques pour optimiser le suivi de chantier
ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION
DIRECTION DE L'EXECUTION DES TRAVAUX
MANAGEMENT DE PROJETS
Diriger sereinement une réunion de chantier
Manager son équipe, rôle, posture, outils
Mener des réunions efficaces
Gagner en efficacité dans le management d'équipes projet
Gestion de projet : méthodes et outils de la conduite du projet et des missions de maîtrise d'œuvre
AMO : GESTION DE PROJET
Structurer sa démarche client : séduire, convaincre, rester rentable
MANAGEMENT DE PROJETS
FORMATION OPC
Devenir formateur occasionnel
OPC - Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier
D/PRAUG - Démarches de Programmation en Architecture, Urbanisme, Génie Urbain
LES MISSIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE
SECURITE INCENDIE : FONDAMENTAUX ET PRATIQUE
La mission OPC : Ordonnancement, pilotage et coordination
APPLIQUER LES RÉGLES D'ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉ ERP & LOGEMENT- en ayant une approche humaine
Rédiger les pièces écrites : le CCTP
Mission OPC : Ordonnancement, Pilotage, Coordination
Programmation Architecturale & Assistance à maîtrise d'ouvrage (PAMO)
Mission OPC
OPC (Ordonnancement – Pilotage – Coordination)
Ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier
ASSURER LE SECRETARIAT TECHNIQUE EN AGENCE D'ARCHITECTURE
Marchés publics : DUME & Chorus Pro
MANAGEMENT D'AGENCE
Marchés publics de travaux : Accompagner la maîtrise d'ouvrage dans la conception, la rédaction, le lancement et le pilotage
Direction et stratégie : s'organiser, prospecter et développer l'agence

Intitulé des formations
Maîtriser l'organisation administrative de l'entreprise de maîtrise d'oeuvre
Management de l'agence : la gestion des ressources humaines
ADMINISTRATION D'AGENCE D'ARCHITECTURE
Nouveaux CCAG de travaux et CCAG de Maitrise d'œuvre: les nouvelles dispositions
GESTION CONTRACTUELLE ET PRECONTENTIEUSE DU CHANTIER
Savoir établir et négocier les contrats de maîtrise d'œuvre (publics et privés)
Améliorer son organisation avec les cartes mentales

ANNEXE 2

Actions prioritaires cœur de métier

Priorité 1 - Architecture, qualité de vie, enjeux environnementaux :

Enjeux environnementaux et conception écologique : rénovation, réhabilitation, reconversion, neuf, paysage, questions environnementales, réemploi, matériaux biosourcés.

Issues du développement durable, ces formations prolongent cette démarche et se focalisent sur l'orientation et l'application architecturale des transitions énergétiques à courts et moyens termes en conjuguant la conception architecturale, le climat, les matériaux sains et durables, à toutes les étapes de la construction (des études à l'exécution des travaux sur chantiers). Cette priorité comprend à la fois des formations courtes (liées aux techniques) et des formations longues pouvant être à la fois modulées et diplômantes). Elles sont destinées aux architectes chefs de projets, aux projeteurs et dessinateurs et à tous ceux qui interviennent dans le processus de conception et d'exécutions.

Le stagiaire sera en capacité de prendre en compte l'ensemble des dimensions du développement durable dans la conception et la réalisation d'un projet architectural.

Priorité 2 - Gestion de l'information (BIM)

La gestion de l'information s'est cristallisée autour de la démarche BIM. Les formations correspondantes accompagneront les agences, par une offre globale pouvant être séquentiée par différents modules, afin d'atteindre à minima un BIM niveau 2 en s'attachant à l'aspect collaboratif du processus à la fois interne à l'agence qu'externe avec nos partenaires. Des formations spécifiques peuvent être développées également telles que :

- L'initiation
- Les logiciels BIM et leur maîtrise
- Les processus BIM en entreprise d'Architecture et le travail collaboratif ;
- La maîtrise des échanges BIM avec nos partenaires,
- L'aspect juridique et commercial du processus BIM

Priorité 3 – Préparation suivi et réception des travaux. Maîtrise économique du projet, suivi technique de l'exécution des travaux, suivi, administratif et comptable

Cette priorité vise la maîtrise de la mission de Direction de l'Exécution des Travaux par les entreprises d'architecture. Elles sont destinées aux architectes et collaborateurs responsables du suivi des chantiers. Cette priorité englobe les phases de préparation et de réception ainsi que la gestion de la GPA.

Suivi technique de l'exécution des travaux

Le stagiaire sera capable de suivre l'exécution des travaux, faire des choix, anticiper les interventions des différents corps d'état. Il aura notamment acquis la méthodologie nécessaire à la rédaction du compte-rendu, et à la gestion des relations avec le maître d'ouvrage, les partenaires techniques et les entreprises.

Maîtrise économique du projet

Le stagiaire sera capable de mesurer et d'évaluer l'impact économique de l'évolution du projet, à toutes les étapes des études et du chantier.

Suivi administratif et comptable

Le stagiaire, en charge du secrétariat technique et administratif, connaît les contraintes, délais et procédures nécessaires pour accompagner le suivi administratif du chantier. Il s'assure de la bonne forme des documents administratifs et financiers et de leur adéquation avec l'avancée des travaux communiquée par l'architecte et/ou le conducteur de travaux.

Priorité 4 – Management de projets - Gestion des équipes de maîtrise d'œuvre internes et externes et relations clients.

Les formations de cette priorité sont destinées à la fois aux chefs de projets (dans le cadre de la gestion d'un projet et de l'équipe le développant) qu'aux directeurs d'agences (dans la gestion de tous les projets traités dans les entreprises d'Architecture et de l'ensemble de ses équipes) et couvrent tous les aspects liés au management de l'entreprise.

Le stagiaire sera capable de discerner et de comprendre les missions, objectifs, besoins et contraintes de chaque professionnel avec qui il collabore au sein de son entreprise. Il facilitera ainsi l'amélioration des pratiques communes du travailler ensemble pour assurer la qualité de la mission de maîtrise d'œuvre architecturale et urbaine, à tous les stades du projet...

Le stagiaire sera en mesure de faciliter la communication et d'animer le travail et les réunions en équipe pluridisciplinaire (MOA, MOE, BET, services instructeurs, bureaux de contrôle ...). Il améliorera ainsi la collaboration entre les acteurs du projet architectural et urbain.

Le stagiaire pourra appliquer une stratégie et des procédures internes de gestion de l'information administrative, technique et financière, générée par la mise en œuvre du projet architectural et urbain. Il contribuera ainsi à la qualité du projet.

Priorité 5 - Formations aux missions complémentaires et connexes

Cette priorité se rapporte aux formations aux missions supplémentaires ou complémentaires de la mission de base d'architecte au sens de la loi MOP. Les éléments de missions constitutifs de la mission de base sont énumérés à l'article 7 de la loi du 12 juillet 1985 (loi MOP) et sont les suivants :

1. Les études d'esquisse ;
2. Les études d'avant-projets ;
3. Les études de projet ;
4. L'assistance apportée au maître de l'ouvrage pour la passation du contrat de travaux ;
5. Les études d'exécution (ou l'examen de la conformité au projet et le visa de celles qui ont été faites par l'entrepreneur) ;
6. La direction de l'exécution du contrat de travaux ;
7. L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier ;
8. L'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Les missions complémentaires sont énumérées dans divers documents leur liste n'est pas exhaustive et leur contenu peut varier en fonction de la typologie du projet. Ces formations destinées aux responsables ou directeurs de projets peuvent également s'adresser aux collaborateurs en charge de la réalisation de ces dossiers

A l'issue de la formation quel qu'en soit le niveau, Le stagiaire pourra mesurer et comprendre les enjeux liés à la réalisation de ces missions complémentaires. Il sera en capacité de réaliser ou d'encadrer la réalisation de ces dossiers

Missions d'études et de maîtrise d'œuvre complémentaires à la mission de base (dossiers administratifs)

- Permis de construire et autres autorisations administratives et notamment le permis d'aménager
- Élaboration de dossier pour La commission départementale de la nature, des paysages et des sites
- Élaboration de dossier d'installations classées
- Élaboration de dossier pour les Commissions d'Aménagement Commercial (C.D.A.C. ou C.N.A.C.)
- Élaboration de dossier de financement (ANAH...)
- Élaboration de dossier en vue d'obtenir un label et/ou une certification

Missions de maîtrise d'œuvre complémentaires à la mission de base

- Mission d'ordonnancement de pilotage et de coordination (OPC) de chantier
- Mission de coordination SSI (Système de sécurité incendie)
- Mission de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
- Mission de coordination et de synthèse des études d'exécution quand ces dernières ne font pas partie de la mission de base
- Études de diagnostic / faisabilité : état des lieux, analyse fonctionnelle, urbanistique, architecturale et technique du bâti existant, proposer un programme fonctionnel d'utilisation du bâtiment réaliser une estimation financière.

Missions complémentaires d'assistance à maîtrise d'ouvrage

- L'assistance au maître d'ouvrage pour mettre en œuvre, la consultation et l'information des usagers ou du public
- La coordination ou la participation à la coordination des actions effectuées par les intervenants extérieurs à la maîtrise d'œuvre, lorsqu'elle est nécessaire
- L'établissement, pendant les études et / ou la période de préparation des travaux, en concertation avec le maître de l'ouvrage et les différents intervenants concernés, du schéma directeur de la qualité
- Le suivi particulier de la mise en œuvre de certains éléments d'ouvrages, nécessitant une présence permanente
- La détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, La justification des choix architecturaux et techniques par l'analyse du coût global de l'ouvrage en proposant, éventuellement, la mise en place d'un système de gestion
- L'assistance au maître d'ouvrage, par des missions d'expertise, en cas de litige avec des tiers.
- L'assistance au maître d'ouvrage pour l'insertion des arts plastiques dans l'opération
- L'assistance au maître d'ouvrage dans la définition et la mise en œuvre des projets particuliers de paysage

Missions complémentaires de conception

- **Définition et/ou choix des équipements mobiliers**
Le stagiaire sera capable de concevoir, de définir et de prescrire des éléments de mobilier sur mesure, intégrés ou mobiles pour tout type de programme (logements, médiathèque, bureaux, équipement public...), d'en établir des plans et des modélisations 3D précisant les formes et dimensions des différents éléments de mobilier, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que leurs conditions de mise en œuvre, de rédiger des descriptifs en vue de l'appel d'offre.
- **Traitement de la signalétique**
Le stagiaire sera capable de concevoir, de définir et de prescrire un ensemble d'éléments de signalétique directionnelle, de localisation, pédagogique, injonctive, informative et/ou ludique, de réaliser une charte graphique, d'établir des plans et des modélisations 3D précisant les formes et dimensions des différents éléments de signalétique, la nature et les caractéristiques des matériaux ainsi que leurs conditions de mise en œuvre, de rédiger des descriptifs en vue de l'appel d'offre.
- **Scénographie / Muséographie**
Le stagiaire sera capable de concevoir, de définir et de prescrire un ensemble d'éléments scénographique ou muséographique, en établir des plans et des modélisations 3D précisant les formes et dimensions des différents éléments, définir la nature et les caractéristiques des matériaux et matériels ainsi que leurs conditions de mise en œuvre, de rédiger des descriptifs en vue de l'appel d'offre.

Priorité 6 - Administration d'agence

Cette priorité concerne toutes les tâches supports au développement quotidien d'une entreprise d'architecture. Les formations s'adressent à la fois aux architectes, aux secrétaires, aux chefs de projet, aux directeurs d'agence, aux responsables RH et se développent sur les thèmes suivants :

- La gestion administrative générale
- La veille réglementaire
- Les réponses aux appels d'offres.
- La gestion sociale
- La gestion des compétences
- Le management des relations humaines
- ...

Priorité 7 - Veille réglementaire relative aux métiers d'architecte et gestion des contrats (CCAG, CCAGPI, CCAP, AE, etc.).

Cette activité consiste à identifier parmi la production législative (nationale, européenne, internationale) les nouveaux textes qui sont applicables au métier d'architecte, et de définir les actions nécessaires à mettre en place pour se conformer à ces nouvelles exigences. Cette priorité couvre à la fois la forme (de quelle manière s'y prendre) que le fond (mise à jour de l'application des textes nouvellement en vigueur dans l'exercice de l'agence) et les formations proposées se développeront en ce sens. Elles sont principalement destinées aux architectes, chefs de projets, projeteurs, secrétaires.

Priorité 8 - Relations, communication, négociation maîtrise d'ouvrage - maîtrise d'œuvre - maîtrise d'usage

La collaboration entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre repose sur la qualité des relations qui s'établissent entre les parties prenantes et notamment sur l'adaptation de la communication aux caractéristiques des différents interlocuteurs : maîtres d'ouvrages, co-traitants, instructeurs de permis de construire, élus, résidents, associations, etc. Cette collaboration s'étend également à la maîtrise d'usage.

S'adressant à toutes les personnes qui sont amenées à présenter des projets, les formations proposées devront permettre aux participants

- D'appréhender les principes et les techniques qui peuvent être mobilisés pour adapter son style de communication à ses différents interlocuteurs,
- De préparer une négociation et construire un argumentaire,
- De traiter des objections et gérer des situations de conflit.
- De gérer la concertation autour de projets participatifs
- De développer la médiation dans le cadre de l'urbanisme participatif.

Priorité 9 - Les outils du projet (Projet architectural /Projet Technique), le passage de l'œuvre à l'ouvrage.

« Dans les faits, le projet architectural et urbain se raréfie face à deux réalités symétriques : d'une part, la prolifération de modèles pauvres promus par les entreprises – du pavillon de catalogue à l'immeuble insignifiant – qui dévore les campagnes et banalise nos rues, de l'autre, des gestes arbitraires déconnectés de l'usage, dont l'effet dure le temps d'une chronique. » (*)

Cette priorité marque la volonté de la branche d'engager par la formation une politique de développement de la qualité de la conception et des savoirs constructifs

Thématiques :

Le dessin d'architecture : représentations et conventions, l'échelle...

(Les Outils, Les Tracés, La Couleur, Les matières)

Le dessin technique : représentations et conventions ...

Les techniques de Construction

Les règles et les normes

Les fondations et l'infrastructure

Les organes de la stabilité

Le Couvrement et l'étanchéité

L'enveloppe le remplissage et l'isolation

Le second Œuvre

Les équipements techniques

La distribution des fluides

Les Matériaux

Il est attendu que les organismes de formation se saisissent des objectifs de cette politique et fassent des propositions sur les différentes thématiques (liste non exhaustive) afin de permettre aux participants de renforcer leur savoir technique et leur maîtrise des process de conception et de leur technique de représentation.

(*) extrait du texte de présentation du cours d'architecture de l'école Polytechnique – (Karim Basbous Architecte)

Financement réservé aux entreprises situées dans les régions Guadeloupe, Guyane, Martinique ou Réunion et dans la limite des fonds disponibles.

Financement entrant dans le cadre des actions relevant du Plan de Développement des Compétences (PDC).

Spécificités entreprises des DROM

- **Financement complémentaire du plan de développement des compétences entreprises de moins de 50 salariés**

Financement complémentaire de +15% appliqué aux critères de prise en charge du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés définis par les branches (coût pédagogique uniquement et sans modifier les conditions des branches) dans la limite du coût pédagogique réel.

Ce complément s'applique sous réserve de la mobilisation des fonds de la branche sur l'action.

- **Frais de déplacement inter-DROM et vers l'hexagone des entreprises de moins de 50 salariés**

Dans le cadre des formations des salariés au titre du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés : prise en charge des frais de déplacement inter-DROM et vers l'hexagone, ainsi que des frais annexes du stagiaire si la formation n'est pas proposée sur le territoire dans la limite d'un aller-retour pour un seul salarié par année civile et par entreprise selon les barèmes suivants :

- **nuitée** : 112 € HT pour Paris, grandes métropoles et DROM ou 96 € HT pour la province, petit déjeuner inclus sur le même justificatif (sur la base des jours effectifs de formation + 2 nuits : 1 avant et 1 après la formation) ;
- **repas** : 19 € HT ;
- **billet d'avion** : plafond de 1 300 € HT aller/retour, en classe économique aux coûts réels supportés par l'entreprise (justificatif à fournir).

Afin d'accompagner les besoins de formation pour plusieurs salariés ou plusieurs déplacements pour un même stagiaire, lorsque cette demande est justifiée par une obligation de formation liée à une habilitation/accréditation ou au passage de l'examen (toujours si la formation ou le passage de l'examen n'est pas possible sur le territoire), l'entreprise pourra, à titre exceptionnel, solliciter le financement pour plusieurs collaborateurs ou plusieurs déplacements pour un même collaborateur.